

naturels et pittoresques (*Wild and Scenic Rivers Act*, p. 205). Cependant, un affrontement idéologique s'est avéré particulièrement épique avec le projet du *Peripheral Canal*, en Californie septentrionale. Les détracteurs du projet critiquaient en particulier les subventions de l'État fédéral à l'*agribusiness* californien qui, selon eux, relevaient d'une « application spécieuse de la loi sur la mise en valeur des terres » (p. 210). Mais ce furent des considérations régionales qui l'emportèrent sur les considérations politiques partisans puisque la proposition de loi sur la préservation des cours d'eau fut approuvée à la majorité. Cinq mois plus tard, ce fut au tour de l'Assemblée californienne d'adopter la proposition de loi par une majorité de 50 voix contre 28. Là encore, le poids des régions a pesé dans les résultats du vote : les représentants du nord de la Californie rejetèrent la proposition de loi, tandis que ceux du sud l'approuvèrent (p. 216). La polémique se poursuit avec ce que l'auteur appelle le deuxième acte de la polémique sur le *Peripheral Canal*. En effet, lors du référendum du 8 juin 1982, le corps électoral californien rejetait la loi. Les sondages ont démontré que les principales objections étaient son coût (58 %), les effets préjudiciables à l'environnement (40 %), particulièrement sur le delta et la baie de San Francisco (p. 221). Depuis le début du XX^e siècle, à l'époque des « guerres de l'eau » (*water wars*), les politiques californiennes de la gestion de l'eau ont abouti à la pénurie hydraulique et à l'assèchement de l'Ouest américain (p. 231).

En épilogue, Dominique Maillard traite de la notion de développement durable et de la gestion de la pénurie au XXI^e siècle (p. 233). Il décrit d'abord la géographie de la vallée centrale californienne *The Great Valley of California* (p. 233) et celle du bassin hydrographique de la vallée centrale (p. 234). Par la suite, il explique que, dans les premières décennies du XXI^e siècle, il n'y pas eu d'action significative sur la gestion des ressources hydrauliques de l'État, comme il n'y a plus eu de consensus politique sur les origines du changement climatique ni sur les moyens de pallier les effets de l'aridité naturelle de l'Ouest américain. Enfin, il termine par la présentation de quelques capsules sur des thèmes aussi variés qu'intéressants, notamment le rôle des districts hydrauliques municipaux californiens dans la déclaration officielle de l'état de sécheresse sur leur territoire, le soutien du bureau de la mise en valeur des terres aux projets destinés à combattre la sécheresse dans le projet de budget du président Biden, de mai 2021, pour l'approvisionnement en eau de l'Ouest américain, etc. (p. 245).

Dans son livre, Dominique Maillard fait la démonstration que la gestion de l'eau en Californie n'a pas été un long fleuve tranquille. Durant toute son histoire jusqu'à aujourd'hui, cette gestion a été constamment étirée entre les intérêts privés et l'intérêt public, entre les grandes agglomérations urbaines et les régions périphériques, entre les intérêts de l'État californien et ceux des États de l'Ouest américain, etc. Peut-on se surprendre que les politiques publiques soient passées, comme dit le titre de l'ouvrage, « de l'illusion de l'abondance à la gestion de la pénurie » ? L'auteur a réalisé un travail remarquable, qui mérite la mention « à lire ». Cependant, le seul petit reproche est le manque de cartes en appui à ses descriptions et analyses.

Claude Marois

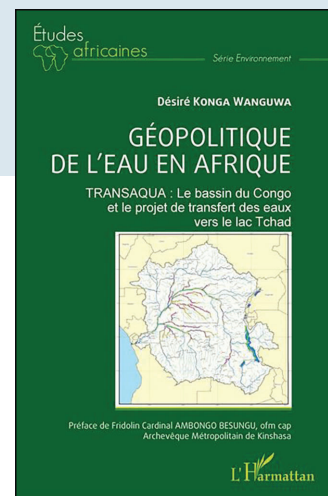
Université de Montréal

KONGA WANGUWA, Désiré (2023)
Géopolitique de l'eau en Afrique.
L'Harmattan, 286 p.

(ISBN 978-2-14-034608-8)

Cet ouvrage aborde une thématique peu étudiée, mais d'actualité au vu de l'aggravation des problèmes de gouvernance des ressources en eau en Afrique. Il s'agit du projet Transaqua, grand projet de transfert massif d'eau du fleuve Congo vers le lac Tchad. Présenté comme une entreprise visant avant tout à protéger un écosystème menacé par la régression importante des eaux de ce lac, et à venir ainsi en aide aux populations riveraines, il soulève pourtant des questions majeures : qui paierait pour un tel projet ? La République démocratique du Congo (RDC) approuve-t-elle pareil schéma ? Quels seraient les effets environnementaux d'un tel transfert massif, de l'ordre de plus de 100 milliards de m³ par an ?

La pertinence de l'ouvrage est ainsi incontestable. On est en présence d'un avatar des grands projets de transfert massif d'eau qui, des années 1950 à 1990 environ, ont été présentés comme la panacée pour résoudre des difficultés d'approvisionnement en eau : en Amérique du Nord, où l'idée d'un transfert massif vers l'Ouest demeure encore débattue dans les médias ; en URSS, pour sauver la mer



d'Aral; en Chine, du Yangze vers le fleuve Jaune (Huanghe) avec deux canaux inaugurés en 2014; au Brésil, du fleuve São Francisco vers la région du Nordeste. Cette vision très fordiste de la gestion de l'eau, qui implique des marchés colossaux pour les entreprises de travaux publics, n'est plus très en vogue au sein des organismes internationaux de financement – d'où l'idée de draper le projet de la vertu d'un sauvetage du lac Tchad, dont le déclin a suscité l'intérêt des médias au début des années 2000.

Malheureusement, l'ouvrage ne tient guère ses promesses. Sur la forme déjà, le lecteur se voit agacé par la récurrence de fautes, de cartes illisibles et mal sourcées, de tournures peu académiques que certains qualifieraient d'artifices rhétoriques, de références mal rédigées et parfois carrément erronées. Les dates sont fluctuantes: ainsi, l'accord de quelques pays du bassin du Nil est-il tantôt daté du 14 mai 2010, tantôt du 14 avril, sans que cet accord soit clairement analysé ou explicité, tout en affirmant – faussement – qu'il implique l'abrogation des traités de 1929 et de 1959; le projet Transaqua daterait parfois des années 1970, parfois des années 1980...

Ces défauts de forme sont problématiques, mais ne sauraient en eux-mêmes disqualifier l'ouvrage. Cependant, le livre pêche aussi sur d'autres éléments de fond.

Tout d'abord, de nombreux développements liminaires sur le cycle de l'eau et les conflits dans le monde sont présentés au lecteur. Outre que leur utilité dans la démonstration n'est guère explicitée, ces sections font souvent étalage de raccourcis contestables et d'amalgames étonnants. Ainsi, au sujet de possibles conflits de gouvernance de l'eau douce entre les États-Unis et le Canada, l'auteur entame-t-il des considérations sur un litige territorial portant sur la petite île de Machias Seal, dans l'Atlantique; énumère de nombreux litiges commerciaux et politiques; évoque le caractère artificiel du mode de vie des Américains dans l'Ouest; mais n'aborde pas du tout la thématique de la grande peur canadienne face aux projets de transferts massifs d'eau du Canada vers les États-Unis, malgré une abondante littérature sur le sujet. Les sections sur le Moyen-Orient et sur la Méditerranée sont tout aussi légères dans la qualité des analyses, sans que des problèmes comme la gouvernance de l'eau et les projets de transferts massifs en Espagne ne soient abordés autrement que par une phrase. Sur l'Afrique, l'auteur affirme (p. 63) qu'il est possible que l'Égypte intervienne militairement pour aller mobiliser l'eau de ses voisins, une affirmation non étayée mais pourtant très forte.

Ce choix contestable de considérations liminaires, qui conduit de la même manière l'auteur à développer sur de nombreuses pages des considérations hydrologiques et historiques sur le bassin du Congo, sans que ces passages ne voient leur pertinence justifiée, contraste avec l'absence de développement théorique ou historique sur le concept de transfert massif, alors qu'il existe une certaine littérature sur le sujet.

La revue de littérature semble parfois trop rapide: de nombreux passages reposent sur un article de presse; un ouvrage fondamental comme *Congo. Un fleuve à la puissance contrariée*, de Roland Pourtier (2021), n'est pas mentionné.

Enfin, la structure même de l'exposé pose problème: de nombreuses affirmations peu étayées viennent éroder la crédibilité d'un propos qui a trop souvent recours à des énumérations de très nombreux faits, plutôt qu'à une analyse stratégique: quels sont les acteurs impliqués? Comment s'articulent les ambitions des États, des entreprises? Comment s'organise la vision de l'agence du bassin du lac Tchad, la CBLT, et pourquoi ne pas développer la représentation de la CICOS, l'agence du bassin Congo-Oubangui? Une analyse plus équilibrée et systématique aurait permis de sauver un projet de recherche qui multiplie malheureusement les approximations, malgré un effort de documentation réel. L'analyse cède trop souvent à la conjecture, comme lorsque l'auteur s'efforce de démontrer la menace que représenterait l'armée tchadienne, aguerrie, bien organisée, et donc susceptible d'intervenir contre une RDC peu favorable au projet: où sont les sources, où est l'analyse au-delà des conjectures ou de la rhétorique?

Il est étonnant que l'ouvrage parle si peu des questions de financement qui, pourtant, constituent un obstacle majeur à la réalisation concrète d'un projet de cette envergure: on voit mal comment le détournement de dizaines de milliards de mètres cubes d'eau sur plusieurs milliers de kilomètres pourrait ne pas impliquer un budget dépassant les dizaines de milliards de dollars, à la fois pour la construction et ensuite pour l'exploitation de ce transfert. Une telle entreprise est donc hors de portée des finances des pays du bassin du lac Tchad. Qui financerait un tel projet, autant contesté qu'appuyé pour le sauvetage du lac Tchad qu'il permettrait d'obtenir selon ses promoteurs? Les bailleurs de fonds internationaux sont peu favorables, surtout que le projet ne recueille précisément pas l'accord de la RDC et présente de sérieuses questions sur les impacts environnementaux. La Chine, évoquée dans l'ouvrage, ne

semble pas disposée à prêter de telles sommes, surtout depuis l'émergence du concept de « piège de la dette » dans sa gestion des projets liés aux nouvelles routes de la soie.

L'auteur n'analyse guère non plus comment le projet pourrait aller de l'avant malgré l'opposition de Kinshasa. Il esquisse plutôt un scénario d'intervention militaire du Tchad contre la RDC, scénario qui semble peu crédible au vu de la rareté des arguments avancés et, surtout, de l'imbroglio politique qu'une telle intervention armée susciterait. Dans une logique réaliste des relations internationales, il serait plus aisé de chercher à renverser un gouvernement hostile au projet qu'à l'envahir pour contrôler les rives de l'Oubangui... sans même que cela ne soit une garantie que le projet puisse aller de l'avant, faute de financement.

Domage, le sujet du renouveau de ce grand projet de transfert massif mérite davantage de recherche et de discussion, car il pose avec justesse la question de la capacité des gouvernements africains à infléchir leur gouvernance de l'eau pour faire face à l'augmentation des usages, en particulier de l'agriculture irriguée que nombre de gouvernements voudraient voir en expansion. Cet ouvrage rate sa cible par manque de rigueur, mais certainement pas par faute d'enthousiasme.

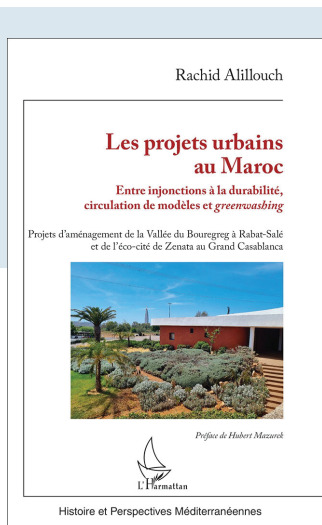
Frédéric Lasserre

Université Laval

développement durable sur différents terrains à travers le monde. Mais l'auteur le décline de deux manières originales. Dans les deux premières des trois parties qui structurent l'ouvrage, il s'attache d'abord à déconstruire les notions de « projet urbain » et « d'urbanisme de projet », puis à établir les liens qui se sont tissés entre elles, de même que leur apport au simple terme « planification », trop limité à ses yeux. Il montre finalement que la « multidimensionnalité » que ces dimensions recouvrent, ou devraient révéler, a préparé l'avènement du concept de développement durable, bien compris comme la prise en compte simultanée des orientations environnementales, sociales et économiques des projets de territoire.

La confrontation de ces thèses de l'urbanisme avec les réalités marocaines constitue le deuxième apport de l'ouvrage. L'auteur l'illustre par deux exemples décrits de manière détaillée dans la troisième partie : l'aménagement de la Vallée du Bouregreg, près de Rabat-Salé, et celui de « l'éco-cité » de Zenata, au sein du Grand Casablanca. Ce terme « éco-cité » a été préféré par les autorités à « ville nouvelle » qui a connu des fortunes diverses dans le contexte marocain, et plus largement, maghrébin.

La troisième partie de l'ouvrage, consacrée à l'analyse complète de l'évolution de ces projets au Maroc, est la plus originale. Rachid Alillouch y construit un appareillage critique sur les difficultés de mise en œuvre de la « durabilité » de ces grands aménagements, dont la conception est d'abord le résultat de la recherche d'une monumentalité associée à une manifestation du pouvoir politique royal, trop copiée, à ses yeux, sur les standards internationaux. Ces standards ignorent les retombées sur les territoires concernés, la coopération des acteurs locaux et l'acceptation des populations vivant sur place, principales caractéristiques des dimensions reconnues des principes de développement durable. Beaucoup d'aspects particuliers de ces projets ne se réalisent finalement pas ou s'étirent indéfiniment dans le temps malgré les soutiens financiers internationaux et à cause, notamment, de l'instauration de mécanismes de gouvernance trop verticaux. On finit ainsi par prendre plus en compte leur aspect paysager et s'orienter vers la mise en place de trames vertes ou d'aménagements favorables à la « mobilité douce ». Une phrase de l'auteur (p. 264) résume bien le propos en parlant de la place des projets bioclimatiques au sein de ces grands aménagements, d'abord portés par la volonté du roi du Maroc : « [Ils] sont plus ancrés dans le système international qu'ils n'ont de relations avec le local et les territoires qui les accueillent ».



ALILLOUCH, Rachid (2023) *Les projets urbains au Maroc. Entre injonctions à la durabilité, circulations des modèles et greenwashing*. L'Harmattan, 318 p.

(ISBN 978-2-14-048390-5)

L'ouvrage de Rachid Alillouch, architecte-urbaniste, enseignant-chercheur dans diverses institutions universitaires au Maroc et chercheur associé au laboratoire Population, Environnement, Développement de l'Université d'Aix-Marseille en France, traite d'un sujet déjà amplement

abordé depuis le début du XXI^e siècle, c'est-à-dire depuis les premières tentatives d'application du concept de